

Infos Infos Infos Infos Infos

Immobilier neuf et Handicap : la douche à l'italienne obligatoire dans les logements neufs en 2021



DOUCHE

Dès 2021, les logements neufs devront être obligatoirement équipés d'une douche à l'italienne.

Le 11 septembre 2020, un nouvel arrêté a été promulgué, venant remplacer celui du 24 décembre 2015. Il concerne l'accessibilité des personnes handicapées sur la construction de maisons individuelles ainsi que l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments d'habitation collectifs. Cette mesure a été actée au Journal Officiel, entraînant des modifications importantes dans l'immobilier neuf.

Dès le 1er janvier 2021, l'immobilier neuf sera dans l'obligation de mettre en place dès le départ des salles de bains évolutifs sans la présence de ressaut de douche. Cette mesure concerne directement les maisons individuelles ainsi que les appartements au rez-de-chaussée.

Que les maisons soient à destination d'habitation principale ou en location, il est nécessaire que le projet immobilier neuf incorpore dès le départ cette nouvelle notion.

Le département de la Sarthe lance sa mutuelle solidaire

Sarthe complémentaire Santé est un nouveau service proposé par le Conseil départemental à partir du 14 octobre 2020. Une mutuelle pour répondre à un besoin impérieux : **entre 25.000 et 30.000 Sarthois n'ont pas de complémentaire santé.**

Selon une étude menée par le département, en 2019, plus de 27% des Sarthois assurés au régime général de l'assurance maladie ont renoncé à se soigner, faute de moyen. Cela concerne en majorité "des soins dentaires, auditifs, ophtalmologiques et optiques".

Des tarifs préférentiels
Toutes les personnes habitant (résidence principale ou secondaire) ou travaillant en Sarthe pourront prétendre à cette mutuelle.

Le département a signé une convention de partenariat avec Actiom (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat). Les assurés seront membres de cette association en échange d'une cotisation d'un euro par mois.

Ils paieront ensuite un tarif calculé en fonction de leur tranche d'âge. "Ce sont des possibilités de choisir une mutuelle sur-mesure selon les besoins et selon l'âge", explique Dominique Le Mèner. Les tarifs proposés permettront de réaliser une économie de 5% à 30%.

Plus d'infos :

02 43 54 79 79
<http://sarthe.fr/solidarite-autonomie/sarthe-complementaire-sante>

VIE ASSOCIATIVE

Après une année 2020 très covidienne, nous mettons beaucoup d'espoir dans les semaines à venir. Malgré le vaccin, la crise sanitaire est toujours là et nous ne sommes pas encore sortis d'affaire !

Cependant, nous devons continuer à vivre, apprendre à vivre en respectant autant que possible les mesures sanitaires et ses gestes barrières.

C'est pourquoi nous avons choisi dès le mois de juin de vous proposer de nouveau quelques activités et sorties, en petits groupes.

Oct. - Musée de la musique mécanique (Dollon) De même depuis cette rentrée de janvier, après le second confinement.

Nous avons également permis à quelques personnes demandeuses de sortir en décembre voir les décorations de Noël dans une galerie marchande et de faire quelques achats de fin d'année ou de découvrir le marché de Noël au Mans.



4 adhérents ont eu le plaisir d'inaugurer le nouvel atelier de « peinture en musique » proposé et animé par Sylvie, épaulée par Liliane.

Au cours de cette première séance, les participants ont écouté un air de Vivaldi, source d'inspiration pour exprimer leur état d'âme à travers la peinture.

Ce moment de relaxation a été bien apprécié ...

ZOOM SUR...

Bonjour à tous, Je m'appelle Margaux, j'ai 20 ans et je suis la nouvelle « service civique » de la délégation depuis le 7 janvier, jusque fin juillet. J'assure l'ouverture de la friperie le samedi et co-anime avec les bénévoles les activités les lundis et jeudis après-midis.

Après un BTS prothésiste dentaire, je souhaitais changer d'horizon car ce secteur ne me plaisait plus ... J'ai eu donc l'occasion de rentrer à l'APF pour effectuer un service civique afin d'étoffer mon expérience et m'aider à construire des futurs projets pour mon avenir.

Je suis impatiente de vous rencontrer, en espérant que cette année sera meilleure que la précédente, et qu'elle nous laissera en profiter un maximum tous ensemble !



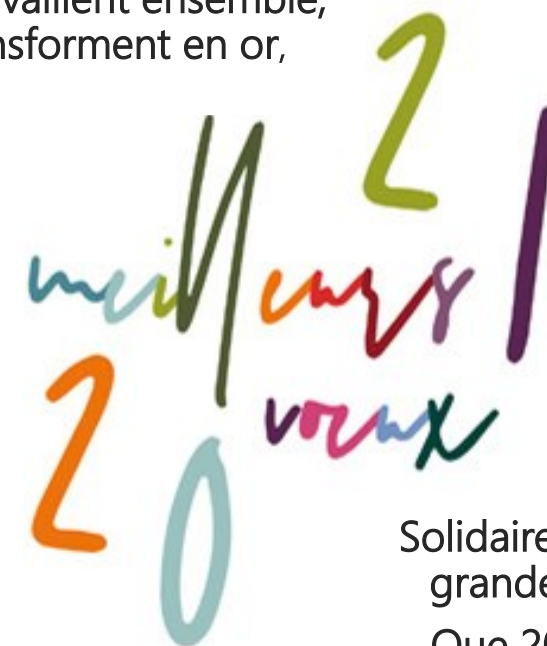
Délégation de la Sarthe

Territoire Mayenne Sarthe

Janvier 2021



Lorsque les hommes travaillent ensemble, les montagnes se transforment en or,



Solidaires, accomplissons de grandes et belles choses.

Que 2021 soit une année audacieuse et riche en projets.

Meilleurs vœux à vous tous !

APF France handicap

Délégation de la Sarthe

143 rue des Maillets, 72000 LE MANS
02 43 28 68 46 E-mail : dd.72@apf.asso.fr
<http://dd72.blogs.apf.asso.fr>

Groupe relais

Espace Montréal (près de l'office de tourisme)
et 18 rue Grollier, 72200 LA FLECHE
06 63 63 93 92

www.apf-francehandicap.org

ALAUNE



Pascale Ribes, élue présidente d'APF France handicap

En septembre 2020, les adhérents d'APF France handicap avaient été appelés à voter pour élire 12 administrateurs, dans le cadre de l'élection qui se déroule tous les trois ans, et afin de renouveler par moitié le conseil d'administration.

Le dépouillement avait eu lieu le 26 septembre 2020 lors de l'assemblée générale.

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 11 décembre 2020, les administrateurs de l'association ont élu les membres du bureau pour la période 2020/2023 ; Pascale Ribes est élue Présidente d'APF France handicap. Elle succède à Alain Rochon.

Particulièrement attachée au respect et à l'effectivité des droits et des libertés fondamentales et engagée au niveau européen et international, Pascale Ribes s'inscrit dans la continuité de l'action menée par l'association et se mobilise pour construire une société inclusive et solidaire : « Depuis près de 90

ans, APF France handicap agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille. C'est un honneur pour moi d'être aujourd'hui sa présidente. Avec les acteurs de l'association, nos partenaires associatifs et politiques, faisons en sorte que les personnes en situation de handicap et leurs proches aient réellement une place et un avenir dans notre société. Notre projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" sera notre guide pour les années à venir. »

Adhérente de l'association depuis 20 ans, Pascale Ribes siège au Conseil d'administration d'APF France handicap depuis 2005, au sein duquel elle a respectivement été vice-présidente et secrétaire d'APF France handicap.

Au sein du Conseil, elle a occupé la fonction de coprésidente de la Commission Défense et Promotion des Droits et Libertés.

En direct / CA



Infos Infos Infos Infos Infos

UNE PCH "AIDE À LA PARENTALITÉ" POUR LES PARENTS HANDICAPÉS

L'association APF France Handicap regrette que le dispositif devant permettre aux personnes handicapées d'être aidées dans leur quotidien de parents, à partir de janvier, soit limité à une assistance d'une heure par jour, et non pas individualisé en fonction des besoins de chacun.

Cette aide à la parentalité était «attendue depuis plus de 15 ans», mais sa «forfaitisation» constitue une «désillusion», estime l'association dans un communiqué.



LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) ÉLARGIE AU 1ER JANVIER POUR COUVRIR DES AIDES, MATÉRIELLES OU HUMAINES, À LA PARENTALITÉ

Ce qui pourrait bientôt concerner quelque 17.000 parents en situation de handicap - voire davantage, puisque l'un des objectifs de la réforme est d'éviter que des personnes renoncent à devenir parents en raison de leur handicap. Cette aide permettra aux parents de faire financer certains équipements - par exemple une table à langer de hauteur réglable s'ils se déplacent en fauteuil roulant -, et de rémunérer un intervenant pour qu'il les aide à s'occuper de leur enfant.

Le problème, selon APF, est que les contours de cette aide ont été calculés «selon l'âge de l'enfant, et non selon les besoins avérés de son parent en situation de handicap»: elle sera limitée à une heure par jour pour les parents de bambins de moins de trois ans, puis une demi-heure par jour pour les enfants de trois à sept ans - des forfaits augmentés de moitié pour les familles monoparentales. «Avec 1h à 1h30 d'aide par jour en moyenne, cette PCH parentalité sera loin de couvrir tous les besoins des parents les plus dépendants».

«Ils devront soit encore renoncer à être parents, soit continuer à faire appel à la solidarité familiale, pour ceux qui ont la chance de pouvoir le faire, soit continuer à se "débrouiller" seuls comme ils le pourront», a ajouté APF France Handicap, qui a écrit au premier ministre pour lui demander l'application «individualisée» de cette nouvelle aide, dès janvier.

Interrogée sur cette nouvelle «PCH parentalité», la secrétaire d'État chargée du Handicap, Sophie Cluzel, avait vanté une «énorme avancée».

UN FORFAIT DE 30H PAR MOIS

L'aide sera octroyée dès la naissance de l'enfant sous forme d'un «forfait» de 30 heures d'aide par mois, qui «sera utilisable selon les besoins de la personne, quelle que soit sa situation de handicap», avait-elle expliqué. La prise en charge, de 30 euros de l'heure, permettra «de moduler et d'utiliser comme on veut ce forfait», avait-elle ajouté.



L'assemblée générale du 26 septembre a permis de revenir sur les actions fortes de l'APF.

2019 a été une année de mobilisation particulièrement puissante, avec l'organisation de la Caravane "En route pour nos droits !" (mai), qui a permis de porter nos revendications au plus haut niveau de l'Etat, ainsi que lors du Comité interministériel du handicap (CIH) de décembre puis de la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020.

Des avancées inespérées : la mobilisation paie !

La prise en compte des besoins des aidants ; l'attribution de la prestation de compensation du handicap (PCH) sans limitation de durée ; la suppression de la barrière d'âge de la PCH à 75 ans et son élargissement aux aides à l'alimentation et à la parentalité ; l'obligation de salles de bain adaptables avec zéro ressaut de douche ; la réduction à 3 mois du délai de

réponse à une demande d'allocation aux adultes handicapés (AAH) ; l'AAH désolidarisée du futur Revenu universel d'activité (RUA) ; qui aurait pu croire que nous obtiendrions de semblables résultats sur certaines de nos revendications de longue date, et un encouragement fort à poursuivre nos luttes militantes ?



Nous ne pouvons clore ce bilan rétrospectif sans mentionner la crise sanitaire de 2020.

Durant les mois de confinement et même au-delà, la spécificité de la situation des personnes en situation de handicap n'a pas semblé prioritaire aux yeux de nos gouvernants. Les situations d'isolement et de précarité ont été largement sous-estimées.

Cependant, la crise sanitaire aura servi d'accélérateur, avec l'aboutissement de l'une de nos revendications de très longue haleine : la création du 5e risque.

La loi du 7 août 2020 a voté la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale.

Complémentaire aux quatre autres - maladie, famille, accidents du travail et vieillesse, elle assurera « la prise en charge du soutien à l'autonomie ».

Brigitte Bourguignon, la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, et Sophie Cluzel, la secrétaire d'État chargée de la politique du handicap, ont assuré que la nouvelle branche inclura bien les personnes handicapées.

Aujourd'hui, le soutien à l'autonomie des personnes handicapées passe, notamment, par la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Mais aussi par les crédits consacrés aux établissements et services médico-sociaux. Ou bien encore par les dépenses de l'Assurance maladie pour les aides techniques.

La gestion de cette cinquième branche sera confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). La CNSA avait été créée après la canicule de 2003 afin de gérer notamment les fonds récoltés grâce à la journée de solidarité envers les personnes âgées.

Le financement est la question qui fâche. Car à ce stade, la cinquième branche acte avant tout une réorganisation, pas tant une augmentation des moyens alloués à l'autonomie.

Les besoins financiers sont pourtant grands, et le montant « d'au moins 1 milliard d'Euros » supplémentaires en 2021 promis par Olivier Véran, Ministre des solidarités, ne suffira pas !



Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) : Sarthe Autonomie

Un nouveau nom et une nouvelle organisation pour la MDPH. Quelles sont les facettes de cette nouvelle

structure départementale ?

Pour faciliter vos démarches, le Département ouvre une porte d'entrée unique pour un plus grand service de proximité : Sarthe Autonomie.

Ouvert en novembre, Sarthe Autonomie regroupe les équipes de la MDPH et les agents du Département interlocuteurs des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, y compris les CLIC.

Sarthe Autonomie assure un accueil physique et téléphonique sur 22 sites en Sarthe.

Que vous soyez une personne âgée ou en situation de handicap, Sarthe Autonomie constitue une équipe

pluridisciplinaire, à partir de vos besoins, pour apporter les meilleures solutions à votre situation.

Si vous êtes déjà en lien avec la MDPH, les services du Département dont les CLIC, vous conservez vos interlocuteurs aux numéros de téléphone habituels.

Annexe de la Croix de Pierre 2 rue des Maillets LE MANS

Téléphone : 0800526272 E-mail : sartheautonomie@sarthe.fr

Site internet https://www.sarthe.fr/solidarite-autonomie

